

Initiatives parlementaires

dans le budget des dépenses principal du gouvernement de cette année.

Un grand nombre de personnes craignent que le gouvernement ne compromette la réalisation de ces objectifs en refusant de financer le centre et en l'obligeant à faire ses frais.

Le centre a maintenant une vocation commerciale. C'est confirmé dans son plan d'entreprise pour les cinq années d'avril 1990 à avril 1995. Le plan est la réponse à la décision du ministre du Travail selon laquelle le gouvernement réduira sensiblement le financement du centre pour éventuellement y mettre fin complètement.

Ce plan prévoit des hausses de prix pour la plupart des produits et services existants. Il est le plan de l'autonomie financière du centre.

Le principal service du centre est l'accès gratuit pour les travailleurs et autres. Les frais d'utilisation semblent exclus, pour le moment. Mais quelles garanties avons-nous qu'il n'y en aura pas un jour?

L'une des stratégies décrites dans le plan d'entreprise donne nettement la préférence à la vente de produits sur la prestation de services parce qu'elle peut être plus profitable. On craint surtout que les bénéficiaires priment la capacité et le droit des travailleurs et des petits employeurs d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

La nouvelle vocation commerciale du Centre nuit à sa crédibilité. Le recours aux frais d'utilisation inquiète les organismes qui fournissent gratuitement au Centre les renseignements qu'il diffuse.

Une telle pratique porte atteinte à l'universalité de l'accès aux renseignements en matière de santé et de sécurité. De plus, elle est rétrograde. Ceux qui auront les moyens de payer obtiendront des renseignements, tandis que les autres seront privés de renseignements d'importance vitale.

La sûreté et la salubrité du lieu de travail sont au nombre des droits fondamentaux de tous les travailleurs canadiens. Le gouvernement devrait défendre ces droits au lieu de les restreindre.

On risque de voir des renseignements indispensables devenir confidentiels et l'accès à ces renseignements être réservé à un petit nombre.

Par sa décision, le gouvernement compromet l'avenir du Centre, et c'est une erreur. Je conseille vivement au gouvernement de rétablir le financement consenti au Centre, conformément à la motion de mon collègue de

Hamilton-Ouest. Ne récompensons pas la réussite par le retrait du soutien financier.

[Français]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, c'est avec énormément de plaisir que je prends la parole sur cette motion du député de Hamilton-Ouest qui vise à inviter le gouvernement à reconsidérer sa décision concernant des coupures au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Pour mes électeurs qui me voient actuellement prendre la parole sur ce sujet, cela peut peut-être les étonner, madame la Présidente.

Toutefois, je pense que c'est important pour les gens qui nous écoutent, comme pour les gens de ma circonscription, qu'ils soient conscients qu'un député à Ottawa a non seulement à défendre les intérêts de sa propre circonscription, mais il a aussi à s'intéresser à toutes les questions nationales. Et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est certainement l'une des institutions canadiennes les plus importantes dans la promotion et dans l'information concernant ce domaine si important du travail.

Nous en sommes maintenant à la quatrième journée de débat sur cette motion. Je pense qu'il est important de rappeler que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été mis sur pied il y a une douzaine d'années et chaque année, comme vient de le rappeler l'orateur précédent, cet organisme recevait presque exclusivement du gouvernement fédéral la somme de 10 millions de dollars pour atteindre ses objectifs et informer les Canadiens. Sauf que depuis quelque temps, conséquent avec notre politique d'assainissement des finances publiques, le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie a décidé de demander à toutes les sociétés d'État de faire leur part pour que cet effort d'assainissement des finances publiques soit partagé par tous les organismes qui reçoivent des fonds de l'État. C'est pourquoi encore une fois, je dirais que c'est presque à contrecœur que notre gouvernement a demandé à ce centre canadien de faire, comme d'ailleurs tous les autres organismes, de faire sa part pour l'assainissement des finances publiques.

J'ai pris le temps ce matin, madame la Présidente, de lire les *Débats* des trois journées qui ont porté là-dessus. Je me suis beaucoup intéressé. J'avoue que je ne connaissais pas avant ce matin le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et cela a été pour moi une découverte de connaître l'ampleur de ce Centre. Et j'avoue qu'à cet égard les discours prononcés par mes prédécesseurs y compris ceux de l'opposition m'ont aidé à bien comprendre le travail irremplaçable que rend cet institut national. Sauf que, et c'est toujours le même problème, nos amis de l'opposition sont d'accord pour nous demander de couper les dépenses. Nous avons une dette considérable, et nous dit-on, vous devriez couper dans l'ensemble de